

# Un assureurs offre des réduc' aux clients qui prennent soin de leur santé

[Société](#) par C.L B le 04-07-2016 [Réagissez](#)

# Un assureurs offre des réduc' aux clients qui prennent soin de leur santé



**Generali Allemagne récompense ses clients qui acceptent que leur hygiène de vie soit surveillée. Marisol Touraine s'est prononcée contre ce type de prise en charge qui pourrait bientôt être proposée en France.**

Mangez bio, arrêtez de fumer, marchez régulièrement et vous serez récompensé par votre assureur ! C'est le contrat que propose l'assureur italien Generali depuis le 1<sup>er</sup> juillet en Allemagne : une "assurance au comportement" qu'il compte lancer en France l'année prochaine, relate Le Parisien. Qu'un assureur fixe ses tarifs en fonction du mode de vie de ses assurés ? en les surveillants ?, c'est une première ! Ceux qui prendront soin de leur santé seront récompensés avec des réductions de prime de 11 à 16 % ou des bons de réduction chez les partenaires (grands magasins, agences de voyages, etc.). Il n'y a pas de sanction pour ceux qui ne participent pas au programme, qui reste facultatif, promet Generali.

Limité dans un premier temps aux contrats de prévoyance (couvrant les aléas de la vie tels un décès, une invalidité ou des frais médicaux en cas d'hospitalisation), le programme Vitality commence par un bilan de santé dans une pharmacie agréée par l'assureur pour déterminer votre état physique. Vous obtiendrez ensuite des points en fonction de vos efforts de remise en forme. Mais il ne suffit pas de s'inscrire dans un salle de fitness. Il faut y aller !

Pour gagner des points, les participants peuvent aussi cumuler les achats dans les supermarchés bio, faire des visites préventives chez le médecin, comptabiliser le nombre de pas effectués chaque jour grâce à une application Android. Les données sont ensuite saisies par l'assuré sur un site Internet. Pour assurer la confidentialité, toutes ces informations sont transmises à une société "écran" qui détermine le profil de l'assuré. L'assureur ne reçoit rien d'autres que son statut : "bronze", "argent", "or" ou "platine". **L'assuré reste maître de ses données et il choisit de donner celles qu'il souhaite transmettre**, insiste Generali.

Questionnée sur cet article du Parisien, la ministre de la Santé a rappelé lundi que la loi ne permettait

pas aux assureurs d'accéder aux données de santé des patients. En outre, la ministre s'est dite défavorable à des prises en charge conditionnées par le comportement des assurés. "Accéder aux données de santé doit être fait pour faire progresser la recherche, faire progresser les programmes de soins, de prise en charge", a insisté la Marisol Touraine en marge d'une visite à une start-up développant des services de suivi en ligne des patients. "En France, il n'y a pas de conditions mises à la prise en charge financière des patients et je ne souhaite pas qu'à l'occasion du développement des données de santé, certains assureurs viennent conditionner leurs remboursements au respect de certaines pratiques de vie des assurés", a-t-elle conclu

[Avec [Leparisien.fr](http://Leparisien.fr)] et l'AFP

[Société A Découvrir Professionnel](#)

[COMMENTER CET ARTICLE](#)

## ARTICLES ASSOCIÉS

- [Téléconsultations gratuites d'AXA : l'UNOF menace de boycotter l'assureur](#)
  - [Des consult' gratuites 24h sur 24 : Axa zappe le médecin traitant](#)
-